

## Bulletin officiel n° 10 du 5 mars 2015

### Sommaire

#### Enseignements primaire et secondaire

##### Actions éducatives

Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai 2015)  
note de service n° 2015-026 du 4-3-2015 (NOR : MENE1502954N)

##### Baccalauréat général série S

Épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre : évaluation des compétences expérimentales -  
session de juin 2015  
note de service n° 2015-037 du 25-2-2015 (NOR : MENE1504768N)

#### Mouvement du personnel

##### Admission à la retraite

Inspection générale de l'éducation nationale  
arrêté du 12-1-2015 - J.O. du 13-2-2015 (NOR : MENI1430155A)

##### Attributions de fonctions

Administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
arrêté du 10-2-2015 (NOR : MENA1500129A)

##### Conseils, comités et commissions

Désignation des membres de la commission consultative instituée au titre de l'article 9 du décret n° 89-833 du 9  
novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale : modification  
arrêté du 12-2-2015 (NOR : MENI1500118A)

##### Nomination

Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale  
décret du 10-2-2015 - J.O. du 12-02-2015 (NOR : MENH1500849D)

##### Nomination

Directeur académique des services de l'éducation nationale  
décret du 13-2-2015 - J.O. du 15-2-2015 (NOR : MENH1500757D)

##### Nomination

Délégué académique au numérique de l'académie de Besançon  
arrêté du 2-2-2015 (NOR : MENH1500110A)

##### Nomination

Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Besançon  
arrêté du 4-2-2015 (NOR : MENH1500115A)

## Enseignements primaire et secondaire

### Actions éducatives

---

#### Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions (10 mai 2015)

NOR : MENE1502954N

note de service n° 2015-026 du 4-3-2015

MENESR - DGESCO B3-4

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-rectrices et vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale

---

La Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions du 10 mai, a été instituée en référence à la date de l'adoption en dernière lecture par le Sénat de la [loi du 21 mai 2001](#), tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité.

J'appelle votre attention sur l'importance de cet événement et la nécessité d'impliquer les classes aux commémorations organisées à l'occasion de cette journée, en veillant à ce que cette démarche soit bien encadrée d'un point de vue pédagogique. Par ailleurs, d'autres dates commémoratives, rappelées dans la circulaire du Premier ministre du 29 avril 2008 ([J.O.R.F. n° 0103 du 2 mai 2008](#)), peuvent favoriser une réflexion approfondie des écoliers, des collégiens et des lycéens sur les traites, les esclavages et leurs abolitions.

#### Un travail d'histoire et de citoyenneté

Dès l'école élémentaire et le collège, les enseignements, en particulier d'histoire-géographie, permettent à tous les élèves d'acquérir des connaissances sur la question des traites, des esclavages et de leurs abolitions. Ces connaissances doivent leur permettre de comprendre la singularité d'une histoire longue et complexe et de ses héritages.

Elles peuvent aussi les aider à développer une réflexion civique toujours actuelle sur le respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain et sur la notion de crime contre l'humanité. Ainsi, la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratifiée par la France, rappelle la nécessaire promotion d'une approche préventive fondée sur les droits de la personne humaine.

#### Des ressources pédagogiques pour les équipes éducatives

Depuis 2011, la communauté éducative peut se référer aux ressources pédagogiques recensées sur Éduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/ressources-histoire-esclavage>.

Les référents académiques « mémoire et citoyenneté » pourront aussi promouvoir auprès des équipes éducatives les ressources disponibles au sein des ateliers Canopé pour enseigner l'histoire des traites, des esclavages et de leurs abolitions, ainsi que les richesses culturelles et patrimoniales que constituent localement les services des archives ou les musées.

Je souligne l'importance, pour les enseignants, et tout particulièrement ceux du premier degré, d'être vigilants quant au choix des ressources utilisées en classe afin que celles-ci soient conformes aux programmes d'enseignement et bien adaptées à l'âge des élèves pour ne pas heurter leur sensibilité.

#### La valorisation des projets

Dans la perspective du lancement du concours scolaire « **la Flamme de l'égalité** », organisé, en lien avec le Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage (CNMHE), à partir de l'année scolaire 2015-2016, je souhaite que des travaux remarquables puissent être mis en valeur au niveau académique et national.

Les référents académiques « mémoire et citoyenneté » veilleront à valoriser auprès de la communauté éducative, mais aussi d'un plus large public, les initiatives menées tout au long de l'année scolaire dans les écoles et les

établissements sur l'histoire des traites, des esclavages et de leurs abolitions.

Ils porteront à la connaissance de la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco B3-4), **avant le 10 avril 2015, deux ou trois projets emblématiques** en cours de réalisation dans leur académie, afin qu'ils puissent être valorisés à l'occasion de la cérémonie nationale du 10 mai 2015 à Paris.

### Spécificité du calendrier 2015

Le 10 mai 2015 étant un dimanche, les établissements pourront organiser cette commémoration le jour suivant.

Je vous remercie de votre participation.

La note de service n° 2014-046 du 28-3-2014 est abrogée.

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Enseignements primaire et secondaire

# Baccalauréat général série S

### Épreuves de physique-chimie et de sciences de la vie et de la Terre : évaluation des compétences expérimentales - session de juin 2015

NOR : MENE1504768N

note de service n° 2015-037 du 25-2-2015

MENESR - DGESCO MPE

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs

Cette note de service organise l'évaluation des compétences citées en objet pour toutes les académies de métropole et des Dom-Rom, la Polynésie française et les lycées français des pays étrangers du groupe 1, d'Amérique du Nord, du Liban, d'Amérique centrale (sauf Costa Rica), d'Asie et de Brasilia.

La préparation, le déroulement et le suivi de ces épreuves du baccalauréat doivent être conduits conformément aux définitions d'épreuve concernées et aux instructions de la présente note de service.

Les chefs d'établissement sont responsables de l'organisation de ces épreuves. Ils définissent et mettent en œuvre, dans le respect de l'ensemble des consignes nationales et académiques, notamment celles de confidentialité, l'organisation nécessaire dans leur établissement.

Les professeurs et les personnels techniques de laboratoire sont astreints à une obligation de confidentialité qui s'applique aux situations d'évaluation dans leur intégralité, avant, pendant et après la passation de l'épreuve.

#### 1. Situations d'évaluation

Vingt-cinq situations d'évaluation servent de support à chacune des deux épreuves.

Liste des vingt-cinq situations d'évaluation des compétences expérimentales en physique-chimie : n° 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 212, 215, 217, 220, 223, 225, 226, 227, 229, 230, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 313.

#### Nature des activités évaluées par partie de programme

##### Enseignement obligatoire : Observer : Ondes et matière

Utiliser un multimètre en ampèremètre, en voltmètre et en ohmmètre  
Insérer un dipôle dans un montage électrique  
Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant un laser  
Réaliser un montage de diffraction  
Réaliser un montage d'interférences  
Mettre en œuvre un dispositif expérimental dans le domaine de la mécanique  
Réaliser l'acquisition d'une tension au moyen d'une interface de mesures reliée à un ordinateur  
Évaluer des incertitudes  
Analyser les sources d'erreur  
Utiliser un logiciel de calcul d'incertitudes  
Utiliser un logiciel de traitement d'images  
Utiliser un tableur-grapheur  
Réaliser une communication audio

##### Enseignement obligatoire : Comprendre : Lois et modèles

Utiliser un multimètre en ampèremètre, en voltmètre et en ohmmètre  
Utiliser un spectrophotomètre  
Utiliser un pH-mètre  
Utiliser un conductimètre  
Réaliser une dilution  
Réaliser une dissolution  
Réaliser un suivi cinétique  
Réaliser un suivi pH-métrique  
Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant un laser  
Mettre en œuvre un dispositif expérimental dans le domaine de la mécanique  
Réaliser l'acquisition d'une tension au moyen d'une interface de mesures reliée à un ordinateur  
Analyser les sources d'erreur  
Acquérir la vidéo d'une situation et l'exploiter à l'aide d'un logiciel  
Utiliser un tableur-grapheur  
Utiliser un logiciel de pointage

**Enseignement obligatoire : Agir : Défis du XXI<sup>e</sup> siècle**

Utiliser un multimètre en ampèremètre, en voltmètre et en ohmmètre  
Utiliser un oscilloscope  
Utiliser un pH-mètre  
Réaliser une dissolution  
Réaliser une dilution  
Insérer un dipôle dans un montage électrique  
Mettre en œuvre un capteur dans le domaine de l'optique  
Réaliser un titrage pH-métrique  
Réaliser une synthèse organique ; réaliser une filtration sous vide  
Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant un laser  
Mettre en œuvre un protocole expérimental utilisant une fibre optique  
Réaliser un montage d'interférences  
Réaliser un montage d'émission-réception de sons ou d'ultra-sons  
Analyser les sources d'erreur  
Analyser un signal à l'aide d'un logiciel de traitement des données ou d'un oscilloscope  
Utiliser un tableur-grapheur  
Utiliser un logiciel de traitement d'images  
Utiliser un logiciel de traitement du signal à partir de l'enregistrement d'un son  
Réaliser une communication audio

**Enseignement de spécialité : L'eau**

Utiliser un spectrophotomètre  
Utiliser un conductimètre  
Réaliser une dilution  
Réaliser un dosage par étalonnage  
Réaliser un titrage conductimétrique  
Réaliser un titrage par colorimétrie  
Utiliser un tableur-grapheur

**Enseignement de spécialité : Les sons**

Réaliser l'acquisition d'un son  
Mesurer une période  
Analyser un signal à l'aide d'un logiciel de traitement des données ou d'un oscilloscope  
Réaliser une communication audio

**Enseignement de spécialité : Les matériaux**

Utiliser un multimètre en ampèremètre, en voltmètre et en ohmmètre  
Utiliser un luxmètre  
Insérer un dipôle dans un montage électrique  
Mettre en œuvre une cellule photovoltaïque  
Mesurer une période  
Réaliser l'acquisition d'une tension au moyen d'une interface de mesures reliée à un ordinateur  
Utiliser un tableur-grapheur

Liste des vingt-cinq situations d'évaluation des compétences expérimentales en sciences de la vie et de la Terre : n° 2, 14, 15, 16, 17, 30, 32, 38, 42, 45, 58, 63, 65, 75, 81, 89, 92, 98, 99, 102, 117, 118, 125, 128, 129.

### Thème 1 - La Terre dans l'Univers, la vie, l'évolution du vivant

#### 1-A - Génétique et évolution

Réaliser un prélèvement d'organisme ou de tissu  
Mettre en évidence/identifier à l'œil nu, à la loupe, au microscope optique des pièces anatomiques ou des cellules spécialisées  
Réaliser un comptage à l'œil nu, à la loupe ou au microscope  
Réaliser une dissection animale ou végétale  
Visualiser et traiter des données sonores ou moléculaires  
Mesurer des longueurs et traiter des données  
Réaliser une culture d'organismes unicellulaires ou de cellules  
Réaliser une préparation microscopique de tissus animaux ou végétaux

#### 1-B - Le domaine continental et sa dynamique

Réaliser une modélisation  
Mesurer des longueurs  
Traiter des données avec un tableur  
Réaliser une préparation microscopique  
Identifier à l'œil nu, à la loupe et au microscope polarisant des constituants de roches ou de sédiments

### Thème 2 - Enjeux planétaires contemporains

#### Thème 2-A - Géothermie et propriétés thermiques de la Terre

Visualiser et traiter des données avec un logiciel  
Visualiser et traiter des données avec un tableur

### Thème 3 - Corps humain et santé

#### 3-A - Le maintien de l'intégrité de l'organisme : quelques aspects de la réaction immunitaire

Caractériser et mettre en évidence par une réaction immunologique

#### 3-B - Neurone et fibre musculaire : la communication nerveuse

Mesurer une intensité par acquisition ExAO  
Visualiser et traiter des IRMf

### Enseignement de spécialité

#### S1 - Énergie et cellule vivante

Mesurer des concentrations par acquisition ExAO  
Réaliser une préparation microscopique d'organismes ou de tissus  
Mettre en évidence/identifier au microscope optique des cellules animales ou végétales  
Caractériser et mettre en évidence par une réaction spécifique

#### S2 - Atmosphère, hydrosphère, climats : du passé à l'avenir

Mesurer une masse

Réaliser un comptage à l'œil nu, à la loupe ou au microscope

Traiter des données avec ou sans tableur

Mettre en évidence/identifier au microscope optique des cellules animales ou végétales

### S3 - Glycémie et diabète

Mesurer des densités optiques par acquisition ExAO

Visualiser et traiter des données moléculaires

Caractériser et mettre en évidence par une réaction enzymatique

Les situations sont regroupées dans une banque pour chacune des deux épreuves. Chaque banque comprend deux dossiers :

- un dossier intitulé « **DOSSIER 1 PRÉPARATION 2015** » contenant le sommaire, la matière d'œuvre, le matériel, les protocoles d'expérience et les conseils nécessaires et suffisants pour préparer l'épreuve;
- un dossier intitulé « **DOSSIER 2 SUJETS ET ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION 2015** » contenant les sujets et les éléments de réponse et d'évaluation.

Toutes ces ressources sont des documents professionnels de nature confidentielle. Toute copie des situations d'évaluation, par quiconque et sous quelque forme que ce soit, est interdite.

La totalité de ces banques a été transmise sous forme numérique sécurisée à toutes les académies concernées pour diffusion aux établissements.

## 2. Préparation de l'épreuve

Dès réception, le chef d'établissement conserve les situations d'évaluation, dans leur intégralité, (cf. supra **1. Situations d'évaluation**) dans un endroit dédié et sécurisé de l'établissement. Le chef d'établissement met à la disposition des professeurs concernés, le **25 mars 2015 au plus tard**, le « **DOSSIER 1 PRÉPARATION 2015** » susmentionné.

Les professeurs choisissent, parmi les situations contenues dans ce dossier, celles qu'ils retiennent pour leur établissement, en respectant toutes les consignes de confidentialité d'une épreuve de baccalauréat. Les personnels techniques de laboratoire qui sont associés à la préparation et au déroulement de ces épreuves respectent aussi ces consignes. Le choix des situations est guidé par les équipements disponibles dans l'établissement et les apprentissages mis en œuvre. Les élèves peuvent, toutefois, être amenés, lors de l'évaluation certificative, à exercer les compétences acquises sur des supports pédagogiques différents de ceux mobilisés en cours d'apprentissage. Une semaine ouvrable avant le début de l'épreuve, le chef d'établissement met à la disposition des évaluateurs le « **DOSSIER 2 SUJETS ET ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION 2015** » pour qu'ils puissent s'approprier les situations d'évaluation qui ont été retenues pour l'établissement. Aucune modification ne doit être apportée aux sujets, à l'exception de celles qu'impose la prise en compte des spécificités de l'établissement en matériel et équipements disponibles.

Le recteur ou le vice-recteur désigne, dans chacune des deux disciplines, un ou des inspecteur(s) d'académie-inspecteur(s) pédagogique(s) régional(aux) référent(s), en nombre nécessaire pour s'acquitter au mieux des missions qui leur sont confiées ci-après. Il communique à la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) les noms et prénoms des personnes qu'il a désignées à cet égard.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents sont informés des choix effectués par les établissements et en vérifient la cohérence. Destinataires de la banque de situations concernée, ces référents sont, par ailleurs, chargés de répondre, directement, à toute difficulté que les professeurs coordonnateurs leur soumettront. Tout incident significatif qui ne concerne pas le contenu même des situations d'évaluation doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

## 3. Déroulement de l'épreuve

Les épreuves se dérouleront dans chaque établissement du **jeudi 21 mai au plus tôt au vendredi 5 juin 2015 au plus tard**, selon les dates qui auront été fixées à cet égard.

Les candidats tirent au sort une situation d'évaluation parmi celles retenues par les professeurs de l'établissement. Les candidats qui ont choisi en classe terminale la physique-chimie comme enseignement de spécialité tirent au sort une situation d'évaluation en rapport, soit avec l'enseignement de spécialité, soit avec l'enseignement obligatoire spécifique à la série. Ceux qui ont choisi en classe terminale les sciences de la vie et de la Terre comme enseignement de spécialité font de même.

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Cette fiche porte la note qui est attribuée à celui-ci sur 20 points, exprimée en points entiers ou au demi-point près, et un commentaire qualitatif. Ce document ainsi que la (ou les) feuille(s) réponse rédigée(s) par l'élève, qui ont le même statut juridique que la copie d'écrit, sont agrafés ensemble et remis à l'issue de la correction au chef d'établissement. Tout incident significatif relatif au contenu même des situations d'évaluation doit être signalé et traité au niveau de l'académie ou de la collectivité d'outre-mer concernée, par la cellule d'alerte que le recteur d'académie ou vice-recteur aura mise en place à cet effet.

Tout autre incident significatif doit être immédiatement signalé par le chef d'établissement concerné au recteur d'académie ou vice-recteur qui en saisira la direction générale de l'enseignement scolaire (mission du pilotage des examens) pour décision.

#### 4. Suivi de l'épreuve

Les situations d'évaluation sont exclusivement destinées aux épreuves. La diffusion et l'utilisation en classe des banques les contenant ne sont pas autorisées. Le chef d'établissement doit s'assurer de la non diffusion et de la destruction de ces banques dans leur intégralité après les épreuves. Il en informera le recteur d'académie ou vice-recteur concerné.

Les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux référents dressent, avec le concours des professeurs, un bilan des deux épreuves. Celui-ci s'appuie sur une saisie d'informations en ligne sur le site national hébergé par Toulouse, selon les indications fournies par l'inspection générale de l'éducation nationale.

#### 5. Absence, dispense et aménagement

Des instructions relatives aux absences et aux situations particulières pour lesquelles une dispense de l'évaluation des compétences expérimentales en physique-chimie peut être accordée, ont été données par la [note de service n° 2002-278 du 12 décembre 2002](#) (parue au B.O. n° 47 du 19 décembre 2002), modifiée par la [note de service n° 2011-146 du 3 octobre 2011](#) (parue au B.O.E.N. spécial n° 7 du 6 octobre 2011). Ces instructions s'appliquent également à l'évaluation des compétences expérimentales en sciences de la vie et de la Terre.

Les élèves en situation de handicap pour lequel l'avis du médecin désigné par la Maison départementale des personnes handicapées n'a pas préconisé une dispense de la partie pratique de l'épreuve mais un aménagement, passent cette partie à partir d'une sélection de situations d'évaluation parmi celles susmentionnées (cf. supra **1. Situations d'évaluation**) qui sont adaptées à leur handicap. En fonction de l'avis médical, les adaptations peuvent porter notamment sur le choix des types de situations proposés au tirage au sort, sur l'aménagement du poste de travail, sur la majoration du temps imparti, sur l'aide d'un secrétaire, sur la présentation voire l'adaptation de cette situation. Dans ce dernier cas, on veillera à ce que la situation retenue permette que des compétences expérimentales soient mises en œuvre par le candidat afin qu'elles puissent être évaluées. L'objectif est que le maximum de candidats en situation de handicap puissent passer l'épreuve, sans toutefois que soient dénaturées les compétences expérimentales évaluées.

#### Rappel des textes en vigueur

- Définition de l'épreuve de physique-chimie : [note de service n° 2011-154 du 3 octobre 2011](#) (B.O.E.N. spécial n° 7 du 6 octobre 2011).
- Définition de l'épreuve de sciences de la vie et de la Terre : [note de service n° 2011-145 du 3 octobre 2011](#) (B.O.E.N. spécial n° 7 du 6 octobre 2011).
- Utilisation des calculatrices : [circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999](#) (B.O.E.N. n° 42 du 25 novembre 1999).

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

et par délégation,  
La directrice générale de l'enseignement scolaire,  
Florence Robine

## Mouvement du personnel

### **Admission à la retraite**

---

#### **Inspection générale de l'éducation nationale**

NOR : MENI1430155A

arrêté du 12-1-2015 - J.O. du 13-2-2015

MENESR - IGEN

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2015, Jean-Pascal Charvet, inspecteur général de l'éducation nationale, est admis après recul de limite d'âge et maintien en fonctions et à l'issue d'un congé administratif, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 1er avril 2015.

## Mouvement du personnel

# Attributions de fonctions

---

### Administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

NOR : MENA1500129A

arrêté du 10-2-2015

MENESR - SAAM A1

---

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié ; décret n° 2014-133 du 17-2-2014 ; décret du 26-8-2014 ; arrêté du 17-2-2014

---

**Article 1** - Marie-Pierre Luigi, inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, est nommée chargée de mission auprès du secrétaire général du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**Article 2** - Dans le cadre de sa mission, Marie-Pierre Luigi assiste le secrétaire général dans l'ensemble de ses fonctions. Elle peut le représenter dans toutes les instances, comités ou réunions que le secrétaire général préside ou auxquels il est invité. Elle est plus particulièrement chargée, auprès du secrétaire général, de l'ensemble des dossiers relatifs à la coordination administrative, à l'animation territoriale et à la politique de modernisation ministérielle.

**Article 3** - Marie-Pierre Luigi est chargée de l'animation et de la coordination de l'équipe d'appui du secrétaire général telle que définie à l'[article 1er de l'arrêté du 17 février 2014](#).

Elle assure, pour le compte du secrétaire général, le suivi des projets de l'équipe dont il est maître d'ouvrage ou donneur d'ordre, notamment l'appui aux services de l'administration centrale et déconcentrés.

**Article 4** - Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 10 février 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,  
Le secrétaire général,  
Frédéric Guin

## Mouvement du personnel

### Conseils, comités et commissions

---

#### Désignation des membres de la commission consultative instituée au titre de l'article 9 du décret n° 89-833 du 9 novembre 1989 modifié relatif au statut particulier des inspecteurs généraux de l'éducation nationale : modification

NOR : MEN11500118A

arrêté du 12-2-2015

MENESR - IGEN

---

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 ; décret n° 89-833 du 9-11-1989 modifié, notamment article 9 ; arrêté ministériel du 22-3-2013 modifié

---

**Article 1** : Sont modifiées ainsi qu'il suit les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 22 mars 2013 susvisé, en ce qu'elles concernent :

- les sept directeurs de l'administration centrale ou des établissements publics sous tutelle :

. Florence Robine, directrice générale de l'enseignement scolaire en remplacement de Jean-Paul Delahaye

. Jean-Marc Merriaux, directeur général du réseau Canopé en remplacement de Catherine Moreau

- les sept professeurs des universités :

. Pascal Guitton en remplacement de Gilles Pécout

. Nadeije Laneyrie-Dagen en remplacement d'Antoine Petit

(Le reste sans changement)

**Article 2** : Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 12 février 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
et par délégation,

Le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale,  
Jean-Yves Daniel

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

#### **Directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1500849D

décret du 10-2-2015 - J.O. du 12-02-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 10 février 2015, Jérôme Bourne-Branchu, personnel de direction dans l'académie de Dijon, est nommé directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Pas-de-Calais, en remplacement de Damien Durand, appelé à d'autres fonctions.

## Mouvement du personnel

### **Nomination**

---

#### **Directeur académique des services de l'éducation nationale**

NOR : MENH1500757D

décret du 13-2-2015 - J.O. du 15-2-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par décret du Président de la République en date du 13 février 2015, Philippe Couturaud, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, est nommé directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône à compter du 2 mars 2015, en remplacement de Jean-Louis Baglan, muté.

## Mouvement du personnel

### **Nomination**

---

#### **Délégué académique au numérique de l'académie de Besançon**

NOR : MENH1500110A

arrêté du 2-2-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 2 février 2015, Didier Ramstein, inspecteur de l'éducation nationale, est nommé délégué académique au numérique (Dan) de l'académie de Besançon, à compter du 1er septembre 2014.

## Mouvement du personnel

### **Nomination**

---

#### **Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Besançon**

NOR : MENH1500115A

arrêté du 4-2-2015

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 4 février 2015, Olivier Chevillard, inspecteur de l'éducation nationale dans l'académie de Besançon, est nommé délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue (Dafpic) de l'académie de Besançon, à compter du 1er février 2015.